

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/07/2009

Réception par le Prefet : 06/07/2009

Publication : 10/07/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-10-6-1

Séance du vendredi 3 juillet 2009

PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT DE RIVIERES (C414)

□

□

APPROBATION DES OPERATIONS 2009 ET DÉLÉGATION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE AU DÉPARTEMENT

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général N° CG-2008-5-6-8 du 11/12/08 relative au budget primitif 2009 - Rivières, Lacs, Barrages, Milieux Humides et Parc d'Intervention en Matériel - Travaux (P.I.M.) (C014),
- VU la délibération du Conseil Général du 26/06/2009 relative à la Décision Modificative N°1 - Eau, Environnement Naturel, Cadre de Vie et Agriculture,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° 2005/6^{ème}/62-05 du 27/05/05 approuvant le modèle de convention de mandat de Maîtrise d'Ouvrage,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20/03/2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU l'article L 3221-11-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modalités selon lesquelles l'assemblée délibérante habilite le Président du Conseil Général à signer un marché public,
- VU l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8/2/1995,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ décide de l'opportunité et approuve pour 2009 en aménagement des rivières les 6 programmes exposés en Annexe 1, pour un montant de 1 519 000 € TTC, décide de déléguer la maîtrise d'ouvrage de leur exécution au Département et d'affecter les AP correspondantes. Les dépenses seront prélevées sur le Programme C414, nature 45411 ;

Pour ces mêmes programmes :

- ❖ m'autorise à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage correspondantes selon le modèle approuvé lors de la Commission Permanente du 27 mai 2005 ;
- ❖ m'autorise à consulter les prestataires de service pour les missions de maîtrise d'œuvre, d'étude de sol, d'impact, de topographie, de contrôle et de coordination et de sécurité;
- ❖ m'autorise à souscrire les marchés nécessaires ainsi que tout document s'y rapportant après mise en œuvre des consultations y afférentes ;
- ❖ m'autorise à prendre toute décision, concernant l'exécution (notamment sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation des délais, décision de poursuivre...) et le règlement du (des) marché(s), nécessaire(s) conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- ❖ m'autorise à solliciter des subventions auprès de nos partenaires financiers et à les affecter à ces programmes;

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions